L'AFRIQUE DES IDÉES

Policy Brief– N°10 *Janvier - 2016*

L'Afrique dans les négociations climatiques : enjeux, stratégies et perspectives

Résumé

Depuis 1990, les différents rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur le Climat apportent non seulement plus de certitudes sur l'origine anthropique du dérèglement climatique observé mais aussi plus de précisions sur ses impacts actuels et futurs. Fruit de la première phase des négociations sur le climat et actuellement mis en œuvre, le protocole de Kyoto est l'instrument juridique contraignant duquel ont découlé des mécanismes de régulation dont l'Afrique a très peu bénéficié. Et ce, en dépit du fait que, bien que responsable de seulement 4,5% du total des émissions de gaz à effet de serre, elle reste le continent le plus vulnérable.

Les négociations sur le cadre post-Kyoto (post 2020) ont abouti à un premier accord universel obtenu lors de la 21ème conférence des parties (COP21) en décembre 2015. Profondément conscients de l'enjeu, les Etats africains se sont distingués en s'engageant sur des objectifs ambitieux en matière de réduction de gaz à effet de serre d'ici 2030, réaffirmant leur volonté d'atténuer et de s'adapter au changement climatique. Ils doivent cependant continuer à travailler pour la sécurisation des ressources financières dédiées et un appui technique conséquent afin que leurs objectifs puissent être atteints sans entraver leur développement. Pour obtenir un accord juste et équitable à la COP21, ces Etats ont réussi le pari de tenir un langage commun. Mais il faudrait qu'ils associent davantage la société civile et les acteurs économiques africains particulièrement dans la mise en œuvre de ces accords.

La forte implication de la société civile dans la mobilisation contre le changement climatique et les diverses actions qu'elle a pu engager ont d'ailleurs montré sa capacité à être porteuse d'améliorations positives. Ainsi, en se positionnant comme partie prenante d'une gouvernance responsable, pilier du développement durable, cette dernière offre de réelles opportunités de changement aux Etats africains.

Contenus

1. Introduction.....4

2. Les grandes étapes des négociations : quels acquis pour l'Afrique 6

2.1 L'Afrique dans les premières étapes des négociations : un rendez-vous manqué.....6
2.2 Les négociations du cadre Post Kyoto : une voix africaine qui peine à se faire entendre.....7

3. Le changement climatique en Afrique : impacts redoutables et redoutés.....10

4. La stratégie africaine : le volontarisme 12

5. Les pays africains et l'Accord de Paris : posture de négociation et perspective de développement.....14

6. Conclusion et recommandations.....16

Bibliographie.....18

1. Introduction

Depuis l'alerte donnée par le premier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)[1] en 1990,[2] un processus de négociation sur la lutte contre le changement climatique a été initié sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU). S'il a permis la signature de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)[3], il faudra attendre 1997 et le protocole de Kyoto [4] pour qu'un premier accord contraignant les pays industrialisés à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) ne voit le jour. L'absence d'engagement de la part des pollueurs les plus importants est à ce titre particulièrement révélatrice de la difficulté de trouver un consensus dans un tel contexte.

En décembre 2015, six années après l'échec partiel de l'élaboration d'un accord contraignant faisant réellement consensus tout en impliquant l'ensemble des parties, [5] la 21ème Conférence des Parties (COP21) suscite beaucoup d'interrogations. Dans un 5ème rapport publié le 31 octobre 2014, le GIEC apporte plus de certitude sur l'origine anthropique et les réels impacts du changement climatique. [6] D'ordre social, économique et politique, ces impacts touchent la vie des populations au quotidien.
Or le continent africain, composé d'un certain nombre de pays vulnérables, passera selon les estimations à plus de

[1] Le GIEC (IPCC en anglais) a été créé par l'ONU en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. Ses informations sont sélectionnées parmi les études effectuées par des organismes pluridisciplinaires internationaux et publiées dans des revues scientifiques. Son travail consiste à dégager clairement les éléments qui relèvent d'un consensus de la communauté scientifique et à identifier les limites d'interprétation des résultats. Le GIEC n'est pas un laboratoire ni une structure commanditant et finançant ses propres recherches. C'est un lieu d'expertise visant à synthétiser les travaux menés dans les laboratoires du monde entier. Plus d'informations sur https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml et http://www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-du-GIEC.html

[2] Intergovernmental Panel on Climate Change. IPCC first assessment 1990, préface du rapport disponible sur:https://www.ipcc.ch/ipccreports/1992%20IPCC%20Supplement/IPCC_1990_and_1992_Assessments/English/ipcc_90_92_assessments_far_overview.pdf

[3] Le texte de la Convention a été adopté au siège des Nations Unies, à New York le 9 mai 1992 et ouvert à la signature à partir du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro du 4 au 14 juin 1992. Il est ratifié à nos jours par 195 Etats. Voir l'état des ratifications disponible sur: http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/convention/status_of_ratification/items/3271.php

[4] Le Protocole de Kyoto n'est entré en vigueur qu'en 2005 et les Etats-Unis ne l'ont jamais ratifié. texte du protocole disponible sur http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Protocole_de_Kyoto_20100727.pdf

[5] Il faut savoir que la COP15 de Copenhague, qui devait poser les bases d'un accord post régime de Kyoto fut un échec.

[6] IPCC, Climate Change 2014 Synthesis Report Summary for Policymakers, 32p, 2014. Disponible sur : .http://ar5-syr.ipcc.ch/

deux milliards d'habitants d'ici 2050. Il semble donc urgent et légitime que les regards se tournent vers l'Afrique, qui, sans même avoir contribué à accentuer le changement climatique, est celle qui en subit les plus lourdes conséquences.

Les négociations qui ont eu lieu du 30 novembre au 12 décembre 2015 à Paris lors de la COP21 avaient pour objectif de déboucher sur un accord global répondant aux défis du changement climatique. Pour ce faire, tous les Etats ont présenté le bilan de leurs émissions, leurs objectifs de réduction à l'horizon 2030 et les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour y parvenir.

La question de savoir comment, dans le cadre de cette nouvelle conférence pour le climat, les africains peuvent faire valoir leurs revendications et sortir gagnant des négociations est donc plus que primordiale. Le contexte de changement climatique peut-il constituer une opportunité pour l'émergence d'une nouvelle forme de gouvernance plus efficace?

Cette note d'analyse a pour objet de revenir sur les grandes étapes des négociations climatiques afin d'y voir quel rôle le continent a pu y jouer, d'étudier les enjeux des négociations pour les Etats africains ainsi que la posture qu'ils ont adopté pour obtenir l'accord de Paris afin de proposer des recommandations pour une stratégie gagnante dans la lutte contre le dérèglement climatique.

2. Les grandes étapes des négociations : quels acquis pour l'Afrique ?

Afin de comprendre les enjeux des négociations climatiques actuelles, il est impératif de revenir sur les grandes étapes qui ont jalonné le processus initié par la CCNUCC et d'examiner, ne serait-ce que brièvement le rôle que l'Afrique a pu y jouer.

2.1. L'Afrique dans les premières étapes des négociations : un rendez-vous manqué

L'adoption de la CCNUCC constitue la première étape décisive des négociations sur le climat. Cette convention reste le plus grand traité multilatéral en matière de lutte contre le changement climatique. Créant un cadre global permettant de faire face aux défis du changement climatique, elle a pour ambition de maitriser les émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter un dérèglement dangereux. Elle consacre alors le principe de responsabilité commune mais différenciée [7] et prône le principe de précaution. Et c'est sur cette base que le protocole de Kyoto est adopté au Japon le 13 décembre 1997.

Premier outil juridiquement contraignant en matière de lutte contre le changement climatique, il n'entre cependant en vigueur qu'en 2005 après l'obtention du nombre de ratifications nécessaire. Ce protocole fixe aux pays industrialisés - qui à l'époque de son adoption couvraient 55% des émissions de gaz à effet de serre - des objectifs individuels. Ces objectifs constituent une réduction totale d'émissions de gaz à effet de serre de 5% par rapport au niveau de 1990 durant la première période d'engagement allant de 2008 à 2012.
Ce sont les limitations d'émissions de gaz à effet de serre imposées par le protocole de Kyoto qui ont posé les bases d'une monétarisation de l'atmosphère, et ce à travers trois mécanismes : le Commerce d'émissions ou marché du Carbone[8], le mécanisme de développement propre[9] et l'application conjointe[10].

Si l'objectif de réduction des émissions dans la période 2008 - 2012 a été atteint, cela n'a pas permis d'engendrer une transformation structurelle des économies et des sociétés vers des modèles plus durables. Un constat particulièrement vrai pour les pays africains les plus vulnérables qui, ne disposant ni d'institutions solides ni des compétences nécessaires, n'ont pas réussi à bénéficier du marché de Carbone et du mécanisme de développement propre.[11]

[7]Ce principe reconnait que le climat est un bien commun dont la préservation est de la responsabilité de tous les Etats tout en exigeant un engagement plus important de la part des pays industrialisés du fait de leur responsabilité historique dans le dérèglement climatique.

[8]Le Protocole permet aux pays ayant épargné des unités d'émissions (nommées émissions permises mais non utilisées) de vendre cet excès aux pays ayant dépassé leurs objectifs d'émissions. Plus d'information sur : http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/feeling_the_heat/items/3295.php

[9] Les pays industrialisés payent pour des projets qui réduisent ou évitent des émissions dans des nations moins riches et sont récompensés de crédits pouvant être utilisés pour atteindre leurs propres objectifs d'émissions. Les pays receveurs bénéficient gratuitement de technologies avancées qui permettent à leurs usines ou leurs installations générant de l'électricité d'opérer de manière plus efficace. Tout ceci à bas coût et générant des profits élevés. L'atmosphère y est d'autant plus épargnée car les futures émissions sont plus faibles que prévues. Plus d'information sur http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/feeling_the_heat/items/3297.php

[10]L'application conjointe est un programme du Protocole de Kyoto qui permet aux pays développés d'atteindre une partie des réductions de gaz à effet de serre qui leur sont requises en finançant des projets qui réduisent les émissions dans d'autres pays industrialisés. Concrètement, ces projets consistent à construire des installations dans les pays d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique également appelées économies en transition. Ces projets sont financés par les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Plus d'informations sur : http://unfccc.int/portal_francophone/essential_background/feeling_the_heat/items/3298.php

[11] Plus de 7680 projets enregistrés (http://cdm.unfccc.int/). Un rapport du Réseau

Graphique n°1 : Principales étapes des négociations sur le climat jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto

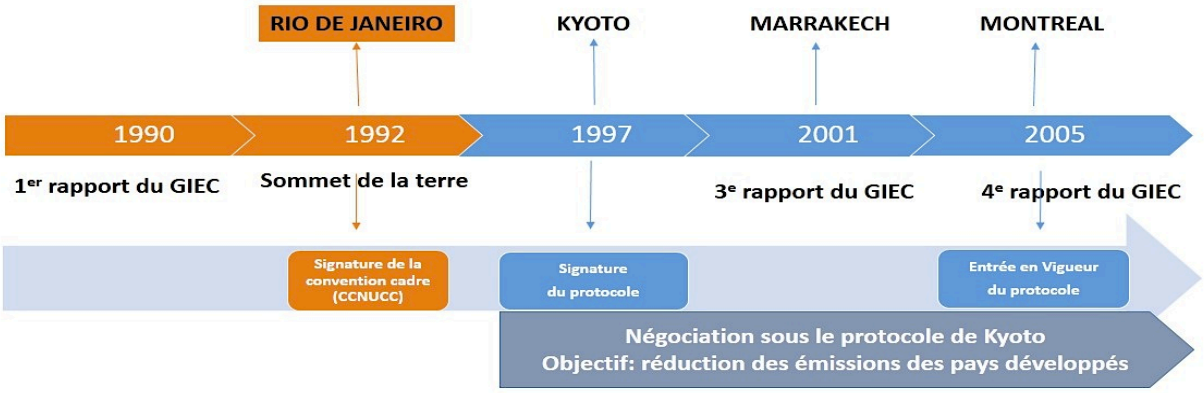

Source : Bouyer Olivier, SARR Benoît et al., Bulletin spécial COP20 pour les négociateurs climat de l'espace CILSS/CEDEAO, 30p, 2014.

2.2 Les négociations du cadre Post Kyoto : une voix africaine qui peine à se faire entendre

La nécessité de définir un régime post-Kyoto s'étant rapidement fait ressentir, les discussions ont débuté dès la COP10 à Buenos Aires en 2004, avant même l'entrée en vigueur dudit protocole. Néanmoins, faute d'accord pour le remplacer à temps, la décision de reconduire le protocole de Kyoto pour une deuxième période d'engagement allant de 2013 à 2020 a été prise en décembre 2012 à Doha. C'est à cette occasion que le Canada, le Japon et la Russie se sont rétractés en renonçant à leurs engagements, se ralliant alors aux Etats Unis qui ont toujours été contre sa ratification et à la Chine devenue le premier pays pollueur en 2010. Ne liant aucun de ces Etats, ce protocole ne représente donc à ce moment-là plus que 15% des émissions globales.
Toutefois, les négociations intermédiaires qui ont eu lieu entre 2005 et 2012 ont permis de poser les différents jalons d'un accord global post-Kyoto et viennent ainsi nuancer positivement le bilan.

En effet, en 2007, c'est dans un contexte caractérisé par la publication du 4ème rapport du GIEC affirmant que « *la poursuite des émissions de GES au rythme actuel ou à un rythme plus élevé devrait accentuer le réchauffement et modifier profondément le système climatique au XXIe siècle* » et que « *tout retard dans la réduction des émissions réduit sensiblement les possibilités de parvenir à stabiliser les émissions à des niveaux inférieurs et accroît le risque d'incidences plus graves des changements climatiques* »[12], que la 13ème COP se tient à Bali. Forts de ces constatations, les Etats parviennent à l'élaboration d'un document majeur : le Plan d'Action de Bali (PAB). Véritable feuille de route appelant à un accord contraignant qui succéderait au Protocole de Kyoto, le PAB inclus des modalités relatives:

- à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays développés et des pays en développement;
- à l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation;

Action Climat France, Dix ans du protocole de Kyoto bilan et perspectives pour les négociations de l'après-2012 de Novembre 2007, estime que l'Afrique n 'a bénéficié que de 3% des projets MDP contre 59% pour l'Asie et 37% pour l'Amérique Latine. Nous n'avons pas trouvé d'autres sources qui confirmeraient une augmentation significative de la part africaine.

12 Voir http://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/syr/fr/spms3.html et ASSANVO William 2009, L'Afrique dans les négociations climatiques de Copenhague, note de synthèse n°1 p3.

- au transfert des technologies nécessaires à l'appui de ces mesures d'atténuation et d'adaptation;
- à l'apport de financements et d'investissements pour appuyer les mesures d'adaptation et d'atténuation.

Créant deux voies de négociations, AWG-KP sur les engagements futurs des pays développés et AWG-LCA sur les actions communes à tous les pays, le PAB insiste sur la priorité à accorder aux pays en développement.[13]

Deux ans après Bali, la COP15 de Copenhague se révèle être un échec relatif. Bien que n'ayant pas permis l'aboutissement de ces deux voies, ni l'élaboration d'un accord rassemblant des orientations à l'échelle planétaire sur la réduction des émissions de GES et le financement des pays en développement, elle a tout de même permis d'obtenir des résultats encourageants. La limitation du réchauffement climatique à 2° C à l'horizon 2050 ainsi que l'engagement d'un effort financier inédit de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 constituent à ce titre de véritables avancées.
Des avancées qui n'ont pas empêché les pays africains vulnérables de dénoncer cet accord conclu à la dernière minute par 28 Etats sans réelle concertation ni consensus.[14] Une critique qui semble avoir été entendue puisque la COP21 n'a fait intervenir les chefs d'Etats qu'au début de la conférence pour que les négociateurs aient un mandat clair et que les erreurs de Copenhague soient évitées.[15]

Par la suite, les accords de Cancún en 2010 ont consolidé les éléments de l'Accord de Copenhague et débouchés notamment sur la mise en place du Fond vert sur le climat et d'un cadre international sur l'adaptation.
A Durban en 2011, les négociations ont conduit à la création de la plateforme de Durban pour une action renforcée; permettant aux Etats de s'entendre autour du principe d'adoption d'un accord universel juridiquement contraignant. Le groupe de travail spécial sur la plateforme de Durban est chargé de faire aboutir cet accord en 2015. C'est à partir de ce moment que les négociations climatiques ont commencé à mettre en avant la question de différenciation ; considérant qu'il faut demander à chaque pays des efforts adaptés à ses responsabilités et à ses capacités, notamment économiques, pour aboutir à l'accord juste et équitable souhaité. C'est ainsi qu'a été retenu le principe d'un engagement volontaire de chaque Etat à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En novembre 2013 lors de la COP19 de Varsovie, en vue de garder le cap sur l'accord universel de 2015, les gouvernements ont adopté une décision qui invite les Parties à accélérer l'identification de leurs contributions nationales dans la réduction des gaz à effet de serre, à mettre en œuvre le Plan d'action de Bali et à rehausser leur niveau d'ambition pré-2020. [16] Un mécanisme d'évaluation des pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques a par ailleurs été créé.

[13]-BOUYER Olivier et al. 2014, Bulletin spécial COP20 pour les négociateurs climat de l'espace CILSS/CEDEAO, 30p ;
-Plan d'action de Bali, disponible sur: http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/fre/06a01f.pdf

[14]HERAUD Béatrice et SMEE Véronique 2009 Copenhague : un accord décevant obtenu à l'arraché article disponible sur: http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/copenhague-un-accord-decevant-obtenu-a-l-arrache-122744.html

[15] LeParisien.fr, AFP, COP 21 : Paris souhaite que les chefs d'Etat interviennent au début de la conférence aout 2015. Disponible sur :http://www.leparisien.fr/environnement/cop-21-paris-souhaite-que-les-chefs-d-etat-interviennent-au-debut-de-la-conference-19-08-2015-5020395.php

[16] Voir les résultats de Varsovie sur: http://unfccc.int/portal_francophone/items/8028.php

En décembre 2014, la COP20 à Lima aboutit à l'Appel de Lima en faveur de l'action climatique, clarifie le processus de présentation du document présentant les objectifs de chaque Etat sous forme de Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) et élabore l'avant-projet de texte qui servira de base au projet de texte d'accord de la COP21[17] dont l'enjeu est de parvenir à un accord global contraignant pour le régime post 2020.
C'est pourquoi, dans le cadre de la COP21, chaque pays a été invité à déposer son CPDN avant le 1er octobre 2015. Pratiquement tous les Etats africains se sont pliés à l'exercice, témoignant ainsi d'une certaine prise de conscience sur les enjeux du dérèglement climatique.

En définitive, les Etats africains, qui font partie du même groupe de négociation que la Chine et l'Inde sans pour autant atteindre leur niveau de développement, n'ont clairement pas pu ou su tirer avantage des négociations climatiques. Les mécanismes créés par le protocole de Kyoto ne leur ayant pas bénéficié, ils doivent donc impérativement tirer les leçons du passé afin de s'assurer de ne plus être lésé par un éventuel accord universel.

Afin de mieux comprendre le niveau d'engagement des Etats africains présenté à travers leurs CPDN et cerner les enjeux d'un accord global sur le climat, il est indispensable de connaitre les impacts du dérèglement climatique en Afrique.

Graphique n°2 : Principales étapes des négociations sur le climat : de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto à nos jours

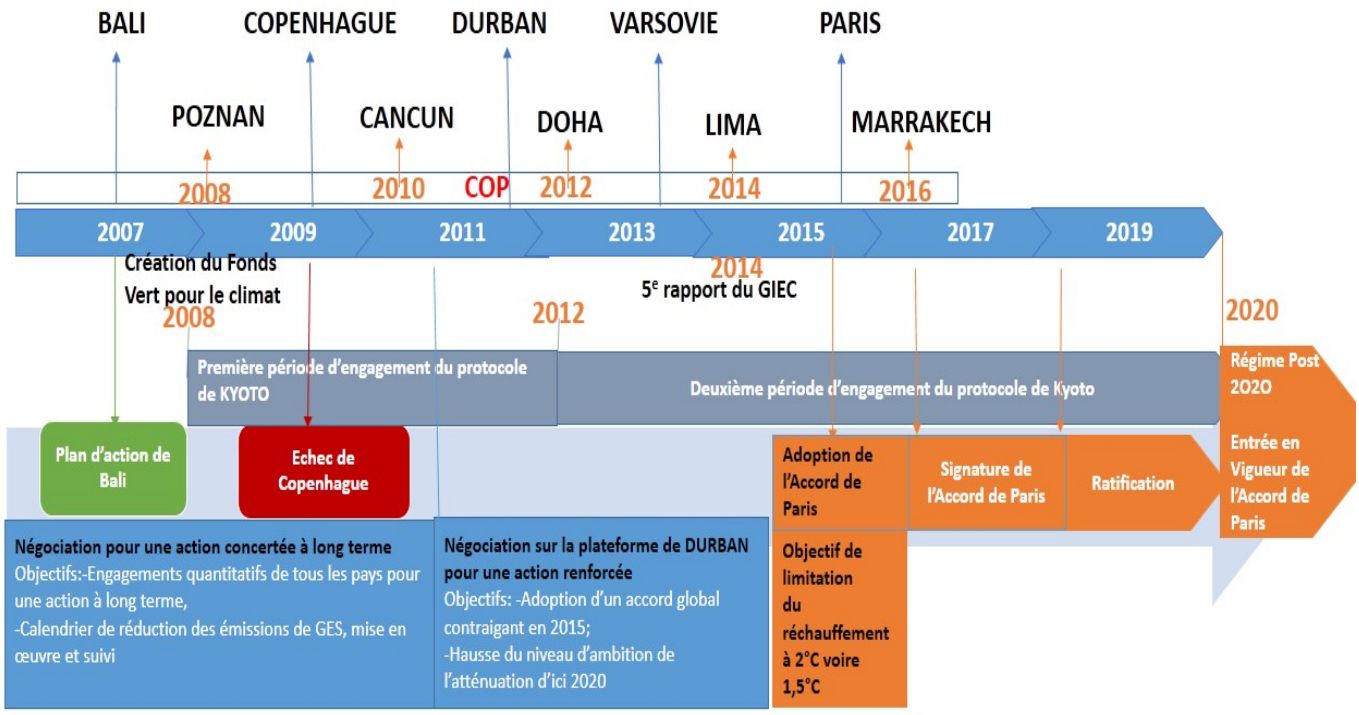

Source : Bouyer Olivier, SARR Benoît et al., Bulletin spécial COP20 pour les négociateurs climat de l'espace CILSS/CEDEAO, 30p, 2014.

[17]Voir l'appel de Lima: Lima Call for Climate Action Puts World on Track to Paris 2015. Disponible sur http://newsroom.unfccc.int/lima/lima-call-for-climate-action-puts-world-on-track-to-paris-2015/

3. Le changement climatique en Afrique : impacts redoutables et redoutés

D'après le cinquième rapport de synthèse du GIEC,[18] les changements climatiques ont eu des impacts étendus sur les systèmes naturels et humains. Selon ce dernier, la concentration atmosphérique actuelle des gaz à effet de serre est la plus élevée de ces 800 000 dernières années.
Prise à part, la concentration de dioxyde de carbone (CO2) s'est d'ailleurs à elle seule accrue de 40 % depuis l'ère préindustrielle. Depuis les années 1950, la plupart des changements observés sont sans précédent. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, les quantités de neige et de glace ont diminué, et le niveau de la mer a augmenté.[19]
Il n'est donc pas surprenant que les impacts du changement climatique soient désormais observés au quotidien en Afrique. Elle est particulièrement touchée par la variabilité accrue des éléments du climat qui impacte non seulement la vie socio-économique et politique des populations mais aussi l'écosystème, constituant ainsi un facteur supplémentaire d'insécurité. Ces perturbations avérées accentuent immanquablement la vulnérabilité de ces Etats.

En effet, en ce qui concerne la température, le GIEC observe qu'à la surface de la terre, chacune des trois dernières décennies a été successivement la plus chaude de toutes les précédentes depuis 1850.[20] Si la température moyenne du globe a augmenté de 0.8°C entre 1906 et 2012, le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) relève qu'en Afrique de l'Ouest par exemple « *des hausses de températures maximales de l'ordre de 0,5-0,9 °C et au-delà de +1 °C pour les minimales* »[21] ont pu être observées. Les vagues de chaleur deviennent récurrentes et les modèles climatiques prédisent pour 2100 une augmentation des températures moyennes annuelles de 2°C à 4 °C.

De plus, selon le GIEC, entre 1900 et 2005, les précipitations dans le Sahel et en Afrique australe ont diminué. [22] La variabilité importante des précipitations observée depuis les années 1990 a une influence directe sur les dates de démarrage et la longueur des saisons agricoles, rendant donc difficile la planification agricole. Les modèles divergent quant à l'évolution future de cette variable mais montrent une recrudescence de fortes pluies associées aux inondations.[23] Les zones climatiques seront modifiées avec une nouvelle répartition de la pluviométrie impactant directement l'agriculture et l'élevage.[24] Les conséquences de ces variations sont lourdes, transversales et n'épargneront aucun domaine.

✠ Agriculture et élevage

L'irrégularité des saisons et la forte variabilité de la température ont des conséquences directes sur les rendements des cultures. On prévoit en zone tropicale jusqu'à 15% de diminution de rendement en grains de maïs pour une augmentation des températures de 2°C. Le Fond alimentaire mondial estime que sans mesures d'adaptation suffisantes, des baisses de rendements agricoles de l'ordre de 20 à 50 % pour les cultures céréalières

[18] IPCC, Climate Change 2014 Synthesis Report Summary for Policymakers, 32p, 2014, Disponible sur: http://ar5-syr.ipcc.ch/
[19] GIEC, Changements climatiques 2013, les éléments scientifiques, Conclusions titres du Résumé à l'intention des décideurs, 2p, 2013. Disponible sur : https://www.ipcc.ch/news_and_events/docs/ar5/ar5_wg1_headlines_fr.pdf
[20] IPCC, 2014, ibid.
[21] BOUYER Olivier et al. 2014, op cit.
[22] IPCC, Fourth Assessment Report: Climate Change 2007, Résumé à l'intention des décideurs. Disponible sur http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf
[23] La modélisation des précipitations est complexe et pour l'instant entachée de beaucoup d'incertitudes notamment sur sa répartition spatiale et temporelle en Afrique.
[24] La modification de la pluviométrie dans une région exerce une influence sur les types de cultures et leurs rendements ainsi que l'utilisation des sols ; de même en ce qui concerne l'élevage modification des zones de pâturage et de transhumance avec tous les effets qui vont avec.

seront observées à l'horizon 2050 en Afrique soudano-sahélienne. [25] Le changement climatique modifiera les zones de culture, posant inévitablement des problèmes fonciers et entrainant des déplacements de populations.

Par ailleurs, selon le CILSS, au niveau de l'élevage « *l'impact de l'accroissement des températures, de la variabilité de la pluviométrie, les perturbations attendues sur les cycles des saisons et le raccourcissement de la durée de végétation, va se traduire par une réduction des pâturages, un déficit du bilan pastoral et fourrager, une détérioration des conditions d'abreuvement* ». [26] Ce à quoi il faut évidemment ajouter le fort potentiel conflictuel de tels dérèglements, tout en sachant que les impacts du changement climatique sur les autres ressources sont potentiellement aussi importants.

- **Ressources en eau et biodiversité**

Jusqu'à 250 millions de personnes pourraient souffrir d'un manque d'eau lié au changement climatique (sécheresse, évaporation importante, baisse des nappes phréatiques, etc.). Les débits des fleuves continueront de baisser et le niveau moyen des mers qui s'est élevé de 0,19 mètres au cours de la période 1901-2010, s'élèvera probablement encore de 0,8 m d'ici la fin du siècle.[27]
Or, des pays africains tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Sénégal et le Togo sont parmi les plus vulnérables au monde à l'élévation du niveau de la mer. En effet, jusqu'à 90 % des principales activités économiques de certains de ces pays se situent sur des zones côtières. L'hyper-salinisation et la forte érosion des zones côtières ayant également de lourdes conséquences sur la biodiversité côtière, la productivité des terres agricoles côtières et les pêcheries.[28]

- **Santé**

Etant extrêmement liés, les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations apparaissent comme des facteurs d'accroissement du risque de maladies infectieuses climato sensibles (maladies à transmission vectorielle, hydrique et respiratoires) dont les populations africaines sont déjà victime. Dans le cas du paludisme par exemple, près de 320 millions de personnes pourraient être affectées dans de nouvelles zones de transmission d'ici 2080. La maladie se transmettrait ainsi à des personnes dont le système immunitaire pourrait n'avoir jamais été exposé au paludisme, et qui seraient donc plus vulnérables.
Aggravant également la pollution de l'air, les changements climatiques augmenteront les risques de maladies respiratoires. La température et l'humidité ont en effet toutes deux une influence sur la formation des polluants de l'air et des particules fines qui contribuent à ce type de maladies.[29]

Les impacts négatifs du changement climatique sur les pays africains sont d'une telle ampleur, que l'on ne s'interroge encore que trop rarement sur l'existence de potentialités positives.
En réalité, il semble que de par leur vulnérabilité, ces pays ne peuvent tirer bénéfice du changement climatique qu'en modifiant structurellement leur politique de développement et en fournissant davantage d'efforts d'adaptation et d'atténuation. De plus en plus conscients du coût de ces réformes, les Etats africains ne cessent d'exprimer leur besoin de financement. Des financements qui s'avéreront indispensables pour faire face aux effets néfastes du changement climatique et qui représentent à juste titre un enjeu principal lors des négociations. C'est dans ce sens

[25] BOUYER Olivier et al. 2014, Bulletin spécial COP20 pour les négociateurs climat de l'espace CILSS/CEDEAO, p7.
[26] BOUYER Olivier et al. 2014, op cit.
[27] BOUYER Olivier et al. 2014, op cit.
[28] BOUYER Olivier et al. 2014, op cit.

[29] SHETTY Priya, Changement climatique et maladies transmises par les insectes: faits et chiffres, Septembre 2009. Analyse complète disponible sur:http://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/politiques-publiques/article-de-fond/changements-climatiques-et-maladies-transmises-par.html

que les Etats africains ont élaboré, dans le cadre de la COP21, des CPDN présentant des objectifs ambitieux de réduction des émissions à effet serre.

Si des interrogations sur la fiabilité des bilans d'émissions de gaz à effet de serre présentés par ces Etats subsistent, eu égard à leurs faibles moyens d'évaluation, il n'en demeure pas utile d'examiner de plus près quelques CPDN afin de mieux comprendre leur stratégies de lutte contre le dérèglement climatique.

4. La stratégie africaine : le volontarisme

Du fait de leur faible industrialisation et de leur bas niveau de développement, les pays africains ne contribuent que très peu aux émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique actuel. En effet, l'Afrique émet moins de 5% du total des émissions mondiales (dont un tiers provient de la seule Afrique du Sud) alors que la Chine, premier pollueur mondial, et les États-Unis sont respectivement responsables d'environ 25 et 15% des émissions. Dans les faits, 80% des émissions sont causées par une vingtaine de pays seulement.

Cependant, les Etats africains ont annoncé dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), soumises dans le cadre de la COP21, des objectifs ambitieux de réduction d'émissions de GES.

A titre illustratif, le Tchad présente un objectif de réduction d'émission inconditionnelle de 18% pour 2030 par rapport à 2012, et conditionnelle de 71%. Il estime le cout total de la mise en œuvre de son CPDN à 21,23 milliards de dollars US, dont 17.92 milliards pour atteindre les objectifs conditionnels. Le Benin, vise pour l'atténuation un objectif de réduction des émissions de GES de l'ordre de 21.4% sur la période 2021-2030 dans un scénario « business as usual» (BAU). Pour atteindre ses objectifs en matière d'atténuation et d'adaptation, il aura besoin de mobiliser 30 milliards de dollars US durant la période d'engagement. La Mauritanie vise quant à elle 22.3% de réduction d'émission totale en 2030 dont 88% conditionnés par le financement international. Le cout de la mise en œuvre de son CPDN est de 17,6 milliards de dollars US, dont 8,2 milliards pour l'atténuation et 9,4 milliards pour l'adaptation. Le tableau ci-dessous récapitule pour quelques pays africains les informations par rapport à leurs objectifs de réduction d'émission ainsi que les couts estimés dans leurs CPDN pour des scénarios BAU.

Les secteurs d'activités prioritaires pour les lesquels les Etats africains ont présenté des objectifs d'adaptation et d'atténuation sont entre autres l'agriculture et la sécurité alimentaire, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau, l'aménagement du territoire et la santé. Pour l'horizon 2030, chaque Etat a donc des objectifs de réduction d'émission de GES conditionnés par le financement international chiffré, mais aussi par d'autres inconditionnels liés à leurs propres ressources.

L'ambition montrée à travers les engagements conditionnels constitue également un élément important des négociations dans la mesure où elle force les Etats responsables du dérèglement climatique actuel à hausser leur niveau d'engagement.[30]

Du fait des trajectoires de développement spécifiques à chaque Etat, il n'y a pas de comparaison possible entre les objectifs annoncés. Toutefois, le fait que certains Etats annoncent des objectifs inconditionnels témoigne de leur volonté d'engagement.

C'est donc un volontarisme affiché, mais dont la mise en œuvre risque de poser des

[30] L'Union Européenne a présenté un engagement de 40% de baisse d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990. Les Etats-Unis 26 à 28% d'ici à 2025 (par rapport à 2005). La Russie de 25 à 30% d'ici à 2030 par rapport à 1990. L'ensemble d'engagements soumis à ce jour ne permet pas de rester en dessous du seuil de 2°C de réchauffement acceptable. Voir Annonce des contributions des pays pour Paris Climat 2015 A qui le tour?. Réseau action climat France, juillet 2015. Disponible sur http://rac-f.org/Depot-des-contributions-des-pays

difficultés duent à la nécessité pour les états de réaliser des efforts financiers et techniques conséquents d'une part, et de réviser complètement leur modèle de développement de l'autre.

En effet, en l'absence d'un modèle durable, le développement des pays africains devrait s'accompagner d'une forte augmentation de leurs émissions. Il est donc nécessaire de voir à travers l'accord de Paris la trajectoire de développement dessinée par les pays africains puis de se prononcer sur une stratégie gagnante.

Tableau n°1: Part des Objectifs de réduction d'émission et coûts estimés par les états africains dans leurs CPDN

PAYS (période d'engagement)/ Année de référence	Réduction d'émission de GES inconditionnelle pour 2030	Réduction d'émission de GES conditionnée par un financement international	Réduction totale d'émission de GES estimée	Coût total estimé (en milliards de dollars)
ALGERIE (2021-2030)/ Référence 2006	7%	15%	22%	/
BENIN (2021-2030)	3.5%	17.9%	21.4%	30
Congo - RDC (2021-2030)/ Référence 2000	/	17%	/	21.6
MADAGASCAR (2000-2030)	/	/	32%	42.1
MAURITANIE (2020-2030)/ Référence 2010	2.7%	19.6%	22.3%	17.6
NAMIBIE (2010-2030)/ Référence 2010	/	/	89%	33
NIGER (2020-2030)	3.5%	34.6%	/	8.667
SENEGAL (2035)	21%	31%	/	21.5
TCHAD (2015-2030) / Référence 2010	18.2%	71%	/	21.23

Sources: Contributions prévues déterminées nationales (CPDN) par pays, voir bibliographie.

5. Les pays africains et l'accord de Paris : posture de négociation et perspective de développement

Les principaux éléments des négociations dans le cadre de la COP21 portent sur: l'adaptation, l'atténuation, les pertes et préjudices, le financement, le développement et transfert des technologies, le développement des capacités et la transparence de l'appui et des actions.
Au regard des impacts du changement climatique sur le quotidien des populations, l'enjeu principal pour les Etats africains est d'arriver à un accord juste et équitable leur permettant de faire face à ce défi. Les tergiversations et le déni des pays développés ont retardé le déploiement des réponses à apporter au dérèglement climatique qui tend vers un seuil de bouleversement irréversible. Or une augmentation de la température globale au-delà de 2° C serait désastreuse pour une Afrique en pleine explosion démographique qui subirait d'avantage l'érosion des côtes, les pluies de plus en plus erratiques bouleversant l'agriculture, l'accélération de la désertification, l'insécurité alimentaire, les nouvelles pandémies, etc. Lors de la COP21 les Etats africains ont donc solidairement défendu une position limitant l'élévation de la température globale à 1,5°C.

Cependant, l'examen de l'ensemble des CPDN soumises montre que si leurs objectifs sont atteints en 2030, le réchauffement devrait se stabiliser autour de 2,7°C. Il est donc nécessaire dans la mise en œuvre de l'accord de Paris de revoir à la hausse les ambitions des Etats.
Bien qu'ils n'aient pas réussi à soumettre une contribution commune faisant état de leurs objectifs, les Etats africains affichent quand même de fortes ambitions en matière de limitation de leurs émissions et d'efforts d'adaptation et d'atténuation. Il convient de souligner également que les pays africains contribuent déjà aux efforts d'atténuation depuis plusieurs décennies, notamment en limitant volontairement l'exploitation des forêts ou en mettant en place des projets à caractère environnemental très ambitieux, tels que l'initiative grande muraille verte regroupant les pays du sahel ou le « barrage vert » mis en place pour empêcher la progression du Sahara en Algérie, dès les années 1970. Des efforts qui ont pesé dans l'argumentation qu'ils ont développé durant les négociations.

Certaines études[31] estiment que le coût annuel d'adaptation en Afrique au cours des dix à vingt prochaines années est de 20 à 30 milliards $ US. Dans les négociations, les africains se sont donc fait les porte-voix de l'établissement d'une feuille de route claire sur les engagements financiers. Il est nécessaire d'obtenir un financement spécifique au climat différent de l'aide publique au développement. L'échec de la mise en place des mécanismes prévus par le protocole de Kyoto et le retard observé dans la mise en place du Fond Vert climat (seulement 10% des 100 milliards de dollars annuels promis pour 2020 était disponible en juillet 2015)[32] ont été sources d'interrogation quant à la réussite de la COP21 et l'atteinte d'objectifs ambitieux pour le régime post 2020.
Au final, l'accord de Paris ne définit pas le financement climat mais souligne dans son article 9.1. que « *les pays développés parties fournissent des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement parties aux fins tant de l'atténuation que de l'adaptation dans la continuité de leurs obligations au titre de la Convention.* »[33]
Il aboutit également à une décision fixant, avant 2025, un nouvel objectif chiffré collectif à partir d'un niveau plancher de

[31] Voir l'article de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Pourquoi la COP21 est importante pour l'Afrique ? Introduction, Disponible sur http://www.uneca.org/fr/cop21/pages/pourquoi-est-cop21-important-pour-lafrique

[32] Déclaration de Héla Cheikhrouhou Responsable du fonds vert pour le climat lors de la conférence sur le financement du développement à Addis Abeba en juillet 2015. Disponible sur : http://newsroom.unfccc.int/fr/flux-financiers/la-responsable-du-fonds-vert-pour-le-climat-presente-ses-progres/

[33] UNFCC Texte de l'Accord de Paris, décembre 2015, 39p. Disponible sur http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf

100 milliards de dollars par an. Toutefois dans le cadre d'une hausse de l'ambition d'atténuation pré-2020, l'Afrique obtient de la part des pays développés un engagement de 10 milliards de dollars d'ici 2020 en faveur des énergies vertes.[34] [35]

Sachant qu'un des volets les plus importants dans le contexte du dérèglement climatique concerne les technologies, la stratégie africaine ne pouvait pas simplement se limiter à bénéficier d'aide financière pour l'atténuation et l'adaptation. En effet, ces dernières sont au cœur du défi posé par les changements climatiques. Elles sont à la fois vues comme source des émissions de gaz à effet de serre, comme un moyen de les réduire et comme le socle du développement économique. La perspective de l'imposition des technologies vertes redistribue donc clairement les cartes de puissances économiques et pourrait être décisive dans la mise en œuvre ou non de l'accord de Paris.

Lors de ces négociations les africains ont tenté d'obtenir la levée des obstacles liés au transfert effectif de savoir-faire et de technologies écologiquement responsables, [36] notamment à travers le traitement approprié des droits de propriété intellectuelle et la suppression des brevets de certaines technologies. Si l'accord de paris affirme dans son article 10.1 que « *les Parties partagent une vision à long terme de l'importance qu'il y a à donner pleinement effet à la mise au point et au transfert de technologies.* », [37] *en réalité il décide* simplement de créer un organisme technologique qui mènera des travaux concernant « *la recherche, la mise au point et la démonstration de technologies* » ainsi que « *le développement et le développement des capacités et des technologies*», [38] retardant de fait la concrétisation du transfert technologique.

Globalement, l'accord de Paris est jugé satisfaisant par les dirigeants africains. Les pays africains ont construit une stratégie défensive afin d'être certains d'obtenir un accord répondant au minimum vital et de maintenir un processus de négociation multilatéral. Leurs faiblesses structurelles les exposent en effet aux pressions des grandes puissances. Le cas de la COP19 de Copenhague où le processus a été miné lorsqu'une trentaine de pays [39] a rompu les discussions multilatérales pour imposer un accord discuté en comité restreint est, à ce sujet, particulièrement évocateur. Cependant cette stratégie n'est pas suffisante.

[34] Pour un récapitulatif des engagements financiers pris envers l'Afrique voir POLLE Benjamin, COP21 : Afrique et climat, ce qu'il faut retenir après l'adoption de l'accord de Paris, décembre 2015 disponible sur http://www.jeuneafrique.com/286838/societe/cop21-afrique-et-climat-ce-quil-faut-retenir-apres-ladoption-de-laccord-de-paris/

[35] Les objectifs financiers ne sont pas atteints notamment en termes d'engagement clair différenciant le financement climat de l'aide public au développement et de sécurisation des ressources. Voir également les recommandations de l'ADI sur le financement, HALAWA Djamal, COP21: Recommandations sur le financement de l'adaptation aux dérèglements climatiques, novembre 2015 http://terangaweb.com/recommandations-sur-le-financement-de-ladaptation-aux-dereglements-climatiques/

[36] Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Pourquoi la COP21 est importante pour l'Afrique ? ibid

[37] Texte de l'accord de Paris, ibid

[38] Texte de l'accord de Paris, ibid

[39] Il est important de noter que le groupe concerné était composé de pays industrialisés pour la plupart et de quelques émergents.

6. Conclusion et recommandations

Avec moins de 5% du total des émissions mondiales, l'Afrique a un rôle peu significatif sur les émissions de GES mais en subit les impacts les plus graves. La faiblesse économique et structurelle de ses Etats l'a longtemps privé de bénéficier pleinement des mécanismes de lutte contre le changement climatique. En tirant les leçons du passé, les Etats africains ont réussi à poser lors la COP21 un jalon de la prise en compte de leurs préoccupations de développement en lien avec le changement climatique. Car la question du climat en Afrique ne répond pas seulement à une logique spéculative du débat intellectuel. Avec l'avancée du désert, l'érosion côtière, la pollution généralisée, la production des déchets ou encore les sécheresses récurrentes et l'insécurité alimentaire, l'Afrique fait face à de véritables défis. On ne peut ainsi dissocier la lutte contre le changement climatique des efforts de développement du continent. La vulnérabilité des secteurs stratégiques accentuée par les changements climatiques conduit valablement les états à mettre en place des politiques publiques nécessairement axées autour du développement durable.

Les CPDN soumises par les Etats africains dans le cadre de la COP21 font apparaitre les ébauches de leurs stratégies de développement durable. Au-delà des déclarations d'intention, la croissance verte doit être au cœur des problématiques politiques en Afrique. Les Etats africains ont de véritables problèmes structurels liés à leur vulnérabilité aux changements climatiques, l'absence de technologies écologiquement responsables et d'emplois durables, la difficile création d'un environnement résilient aux menaces actuelles et d'un cadre de vie sûr à leurs populations. Ce sont des problématiques identifiées et partagées par l'ensemble de ces Etats, et dont la prise en compte par la communauté internationale dans l'accord global a été exigée.

Pour la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat, il faudra que l'Afrique refuse d'être à la marge des débats et qu'elle décline une parole forte et radicale qui mettrait en avant les efforts déjà consentis dans la lutte contre les changements climatiques tout en exprimant le besoin réel de soutien dans l'élaboration de solutions de développement endogènes durables. Fort heureusement, les Etats africains peuvent compter sur une société civile active depuis longtemps, innovante et dont la voix, au fil des rencontres et plaidoyers, est devenue crédible sur les sujets liés au climat.

En effet, la COP21 dont la spécificité est de se dérouler en France, a vu une forte affluence de la société civile africaine qui a joué un rôle actif dans l'appui aux délégations officielles. Elle devrait davantage être associée en amont au niveau national dans l'élaboration des stratégies, mais aussi à toutes les étapes des négociations et de mise en œuvre des accords. De même, les acteurs économiques africains, véritables absents des négociations climatiques devraient être des parties prenantes à part entière.
Une position concertée, issue d'un travail solidaire entre les politiques, les acteurs de la société civile et du monde économique, permettra d'asseoir un bloc africain solide et d'engranger un succès à la mesure des enjeux du dérèglement climatique.

Les Etats africains ne peuvent plus simplement se confiner dans une posture de victime : ils ont la possibilité de transformer les défis du changement climatique en opportunité de développement voire de devenir de véritables leader de l'économie et des technologie vertes. Cet état d'esprit doit prévaloir non seulement à tout moment des négociations mais également dans l'élaboration de leurs politiques de développement.

Bibliographie

ASSANVO William, L'Afrique dans les négociations climatiques de Copenhague, note de synthèse n°1, Observatoire de la vie diplomatique en Afrique OVIDA AFRIDO, 23p., 2009.

Banque Mondiale, « Changement climatique : quelles conséquences pour l'Afrique, l'Asie et les populations côtières pauvres ? », juin 2013. Disponible sur http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/06/19/what-climate-change-means-africa-asia-coastal-poor

BOUYER Olivier et al., Bulletin spécial COP20 pour les négociateurs climat de l'espace CILSS/CEDEAO, 30p., 2014.

Centre d'analyse stratégique, De Kyoto à Durban : l'invention d'une nouvelle coopération climatique, note d'analyse n°213 12p., février 2011.

Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Pourquoi la COP21 est importante pour l'Afrique ? Introduction, Disponible sur http://www.uneca.org/fr/cop21/pages/pourquoi-est-cop21-important-pour-lafrique

FARKA Maiga Mouhamadou, Note de Décryptage sur les financements climat Amade Pelcode Mali et Réseau Climat & Développement 2015, 19p.

GIEC, Changements climatiques 2013, les éléments scientifiques, Conclusions titres du Résumé à l'intention des décideurs, 2p, 2013 disponible sur https://www.ipcc.ch/news_and_events/docs/ar5/ar5_wg1_headlines_fr.pdf

HERAUD Béatrice et SMEE Véronique, « Copenhague : un accord décevant obtenu à l'arraché ». Disponible sur http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/copenhague-un-accord-decevant-obtenu-a-l-arrache-122744.html

Intergovernmental Panel on Climate Change, Climate change (IPCC) Fourth Assessment Report: Climate Change 2007, Résumé à l'intention des décideurs disponible sur http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf

Intergovernmental Panel on Climate Change, Climate change (IPCC) 2007 2014, Climate Change 2014 Synthesis Report Summary for Policymakers, 32p. Disponible sur: http://ar5-syr.ipcc.ch/

Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC first assessment 1990. Préface du rapport disponible sur https://www.ipcc.ch/ipccreports/1992%20IPCC%20Supplement/IPCC_1990_and_1992_Assessments/English/ipcc_90_92_assessments_far_overview.pdf

Le Parisien, « COP 21 : Paris souhaite que les chefs d'Etat interviennent au début de la conférence », aout 2015. Disponible sur : http://www.leparisien.fr/environnement/cop-21-paris-souhaite-que-les-chefs-d-etat-interviennent-au-debut-de-la-conference-19-08-2015-5020395.php

Bibliographie

Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC), présentation du GIEC disponible sur : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-du-GIEC.html

POLLE Benjamin, COP21 : Afrique et climat, ce qu'il faut retenir après l'adoption de l'accord de Paris, décembre 2015. Disponible sur http://www.jeuneafrique.com/286838/societe/cop21-afrique-et-climat-ce-quil-faut-retenir-apres-ladoption-de-laccord-de-paris/

République Algérienne Démocratique et Populaire Contribution Prévue Déterminée au niveau National CPDN – ALGERIE 9p. Septembre 2015. Disponible sur : http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Submission%20Pages/submissions.aspx

République du Bénin, Ministère de l'environnement charge de la gestion des changements climatiques du reboisement et de la protection des ressources naturelles et forestières, Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de la République du Benin, 21p. Septembre 2015. Disponible sur : http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Submission%20Pages/submissions.aspx

République du Burkina Faso, Contribution Prévue Déterminée au niveau National au Burkina Faso (CPDN), 64p. Septembre 2015. Disponible sur : http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Submission%20Pages/submissions.aspx

République du Niger, Contribution Prévue Déterminée au niveau National CPDN (INDCCPDN) du Niger, 17p., Aout 2015. Disponible sur : http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Submission%20Pages/submissions.aspx

République du Tchad, Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de la République du Tchad, 17p., Septembre 2015. Disponible sur: http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Submission%20Pages/submissions.aspx

République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Contribution prévue déterminée au niveau national de la Mauritanie à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, septembre 2015. Disponible sur : http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Submission%20Pages/submissions.aspx

République Tunisienne, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de la Tunisie, 20p., Aout2015. Disponible sur : http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Submission%20Pages/submissions.aspx

Réseau Action Climat France, « Annonce des contributions des pays pour Paris Climat 2015: A qui le tour? », Juillet 2015. Disponible sur http://rac-f.org/Depot-des-contributions-des-pays

Réseau Action Climat France, Dix ans du protocole de Kyoto bilan et perspectives pour les négociations de l'après-2012, 10p. Novembre 2007.

Bibliographie

SHETTY Priya, « Changement climatique et maladies transmises par les insectes: faits et chiffres », disponible sur *http://www.scidev.net/afrique-sub-saharienne/politiques-publiques/article-de-fond/changements-climatiques-et-maladies-transmises-par.html*

UNFCC, Protocole de Kyoto. Disponible sur http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Protocole_de_Kyoto_20100727.pdf

UNFCC, Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009.Disponible sur :http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/11a01f.pdf

UNFCC, Plan d'action de Bali, 2007.Disponible sur :http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/fre/06a01f.pdf

UNFCC, Résultats de Varsovie. Disponible sur : http://unfccc.int/portal_francophone/items/8028.php

UNFCC, Texte de l'Accord de Paris, décembre 2015, 39p. Disponible sur http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf

Contact

Olivia GANDZION

Editrice des Notes d'Analyse
Email : olivia@terangaweb.com

Auteurs

Djamal HALAWA

D'origine Tchadienne, il s'intéresse aux changements climatiques, au développement durable, aux énergies et il aime la littérature. Il a été responsable de la rubrique Energies & Environnement de L'Afrique des idées. Ingénieur hydrométéorologique, il est également titulaire d'un MBA en management de développement durable. En rejoignant l'Afrique des idées, il souhaite contribuer à relever ensemble les défis auxquels l'Afrique est confrontée.

Article écrit en collaboration avec **Hamidou ANNE et Kaid S. NACIM**.

L'Afrique des Idées

L'Afrique des Idées est un think-tank indépendant. Sa vocation est de mener des analyses et d'élaborer des propositions novatrices sur des sujets économiques, politiques et culturels liés à l'Afrique. Fondée en 2011 sur une approche basée sur l'afro-responsabilité, L'Afrique des Idées a pour ambition de s'imposer parmi les cercles de réflexion leaders en Afrique et en particulier dans l'espace francophone.

Un concept moteur : L'Afro-responsabilité

Afin de favoriser une meilleure compréhension des problématiques africaines, une réappropriation par les jeunes africains du discours sur l'Afrique et un engagement socio-économique porteur de croissance inclusive et durable, L'Afrique des Idées promeut le concept fort et innovant d'afro-Responsabilité. Ni «afro-optimisme», ni «afro-pessimisme», l'«afro-responsabilité» répond à une logique différente: **mieux comprendre les défis auxquels fait face le continent africain afin d'œuvrer à ce qu'il puisse les relever**.

L'afro-responsabilité est sous-tendue par **une conviction forte** : dans un environnement complexe et en pleine mutation, le continent africain a besoin d'espaces d'échanges d'idées avec des jeunes de divers horizons, capables d'exprimer des avis équilibrés et des recommandations concrètes, puis de les partager avec le plus grand nombre.

L'AFRIQUE DES IDÉES

© L'Afrique des Idées, tous droits réservés.